

RÈGLES DE COMPORTEMENT

DANS LA FORMATION DE BASE ET CONTINUE



PRENDRE SES RESPONSABILITÉS ET PARTAGER DES RESPONSABILITÉS



AGIR ET COMMUNIQUER DE MANIÈRE NON VIOLENTE



RESPECTER TOUS LES PARTICIPANTS



INCARNER LES VALEURS DU SPORT



RESPECTER LE MATÉRIEL, LES INFRASTRUCTURES ET LA NATURE



RÉFLÉCHIR AU PROCESSUS D'APPRENTISSAGE, PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT



ÊTRE OUVERT À LA NOUVEAUTE, À LA DIFFÉRENCE ET AUX AUTRES



DONNER L'EXEMPLE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES ADDICTIONS ET DU DOPAGE



Ces règles de comportement sont importantes pour nous

Contexte

- 1) Les programmes d'encouragement de la Confédération Jeunesse+Sport (J+S) et Sport des adultes Suisse (esa) prônent une pratique du sport empreinte de respect et de loyauté tout au long de la vie. Tous les participants à J+S et à esa se fondent sur ces valeurs et sont conscients de leur rôle d'exemple ainsi que de leur responsabilité sociale.
- 2) Les présentes règles de comportement s'appuient sur la charte d'éthique ainsi que sur le code de conduite, qui sont portés par tous les partenaires du sport suisse.
- 3) Ces règles de comportement reposent également sur le modèle de formation de Macolin.
- 4) Les règles de comportement apportent sécurité et clarté aux participants des formations et formations continues J+S et esa¹.

Objectif

- 1) Les présentes règles de comportement constituent un cadre de référence pour son propre comportement ainsi que celui des participants aux cours de formation et de formation continue J+S et esa.
- 2) Tous les participants aux cours de formation et de formation continue J+S et esa sont responsables du respect et de la mise en œuvre individuelle des présentes règles de comportement.
- 3) Ils contribuent ainsi à un climat d'apprentissage agréable, valorisant et ouvert qui constitue la base d'un processus d'apprentissage réussi.
- 4) De cette manière, le comportement et l'attitude de chacun génèrent à un climat propice à l'apprentissage qui se reflète dans tous les cours de formation et de formation continue J+S et esa.

¹ Cf. art. 25 et 65 OPESp

Règles de comportement générales sous forme de commitment

Les présentes règles de comportement favorisent un climat d'apprentissage ouvert et valorisant:

En tant que participant à un cours de formation ou de formation J+S ou esa ...

- ... J'assume mes responsabilités s'agissant de mon processus d'apprentissage/d'enseignement et de mon comportement; je m'investis activement.
- ... J'incarne les valeurs positives du sport (serviabilité, éthique, honnêteté, confiance et intégrité) et les mets en avant dans le processus d'apprentissage.
- ... Je suis ouvert à la nouveauté, aux idées des autres et à autrui en général.
- ... Je respecte tous les participants en leur faisant montre d'estime.
- ... Je traite le matériel (de sport), les infrastructures, la nature et l'environnement de manière responsable.
- ... J'agis et je communique sans violence.
- ... Je renonce à consommer des stupéfiants pendant l'enseignement et me comporte de manière exemplaire avant et après celui-ci.
- ... Je réfléchis à mon processus d'apprentissage/d'enseignement et j'aspire à me développer personnellement dans le cadre des formations et des formations continues J+S et esa.

Mise en œuvre

- 1) Les présentes règles de comportement sont communiquées à tous les participants aux formations et aux formations continues J+S et esa. Leur mise en œuvre doit se faire de manière autonome.
- 2) Si les cadres du cours ont des questions par rapport à des participants ne respectant pas les règles de comportement, ils doivent immédiatement prendre contact avec le responsable de la formation du groupe de sports J+S concerné ou les responsables esa. D'autres mesures peuvent alors être envisagées et mises en place.
- 3) L'adaptation et le développement des présentes règles de comportement incombent à la direction du Sport des jeunes et des adultes SJA.